

Canada Province de Québec  
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri  
Le 20 juillet 2021

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue à la Maison de la culture Léo-Leclerc au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 20 juillet 2021, conformément à l'article 145 du Code municipal, sont présents : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre et Roland Lévesque formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le maire Frédéric Lizotte, présent à la séance ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général.

Absent : monsieur Frédéric Dionne

#### Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

#### 192-2021 **Séance du conseil en temps du COVID-19**

Le conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri siège en séance ordinaire ce mardi 20 juillet 2021 ;

Sont présents à cette séance messieurs Marco Lizotte, Alain Castonguay, Gaston Roy, Noël Alexandre et Roland Lévesque ainsi que monsieur le maire Frédéric Lizotte et monsieur Pierre Leclerc, directeur général. Le respect des distanciations et des mesures d'hygiène a été respecté ;

**Considérant que** tout conseil peut tenir ses réunions du conseil dans une salle, à la condition de respecter les consignes de la Santé publique, particulièrement celles concernant la distanciation et l'hygiène.

**Considérant qu'il** est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication.

**Considérant que** tout conseil peut tenir ses réunions du conseil dans une salle à la condition de respecter les consignes de la santé publique, particulièrement celles concernant la distanciation et l'hygiène.

#### 193-2021 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance ;

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**  
**Et résolu unanimement** d'adopter l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**

4. **Approbation des comptes**
5. **Comité de développement**
6. **Comité de la Famille et des Aînés**
7. **Facturation aux municipalités pour le Site d'enfouissement**
8. **Séance du conseil en présentielle (Article 145 du Code municipal)**
9. **Commandite Arc-en-ciel du cœur**
10. **Règlement numéro 299 modifiant la Politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 par résolution numéro 248-2010 afin d'y inclure à compter du 25 juin 2021 une mesure favorisant les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, et ce, jusqu'au 25 juin 2024**
11. **Demande à la Fabrique (Installation d'une caméra)**
12. **Résolution annonçant l'intention de la MRC de Kamouraska de déclarer sa compétence relativement au domaine du transport collectif de personnes**
13. **Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2020**
14. **Demande à Hydro-Québec pour le prolongement du réseau aérien dans la zone industrielle**
15. **Réparation et ajout d'une porte au chalet des loisirs**
16. **Demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) des lots 4 007 887 et 4 007 888 et une portion du lot 4 007 886 du cadastre du Québec (9-2021)**
17. **Programme d'aide à la voirie locale — Volet – projets particuliers d'amélioration**
18. **Achat d'un compteur d'eau pour le 37 Route 287**
19. **Réparation du mécanisme de la porte extérieure au Centre municipal**
20. **Soumission pour des travaux d'asphaltage**
21. **Travaux d'asphaltage — 12 rue Mercier**
22. **Correspondance**
23. **Période de questions**
24. **Demande d'un permis de boisson concernant le tournoi de balle sur le terrain des loisirs et location du terrain**
25. **Avis de motion concernant la gestion contractuelle municipale**
26. **Départ de l'agente de développement et de l'adjointe administrative**
27. **Demande de soumissions sur invitation pour la collecte, transport, disposition et traitement des boues des fosses septiques — Année 2022 et 2023**
28. **Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures**
29. **Levée de l'assemblée**

194-2021

#### **Adoption des procès-verbaux**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2021 et du 12 juillet 2021.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie des procès-verbaux,

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.**

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois de juin 2021, et ce, telles que présentées.

-----  
Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 30 juin 2021 a été déposé et remis aux membres du conseil.

195-2021

**Approbation des comptes**

**Administration générale**

Boulon Hydraulique	Perceuse	482,84 \$
Canadien National	Signaux lumineux	326,50 \$
Capital Assurance	Assurance collective	1 491,64 \$
Construction SRB	Sciage bordure	392,70 \$
Denis Dionne usinage	Enseigne	1 456,37 \$
Drapeau Jean-Claude	Place Drapeau dén.	300,00 \$
Dufresne, Hébert	Forfait téléphonique	459,90 \$
Site enfouissement	Remb. TPS & TVQ	2 456,65 \$
Baseball mineur	Commandite	250,00 \$
Construction SEAO	Prolongement réseau	24,31 \$
Dionne Manon	Pancartes	100,00 \$
Hydro-Québec	Lumières	396,56 \$
	Maison de la culture	1 074,13 \$
	Centre municipal	1 305,82 \$
	Loisirs	118,50 \$
Superpass	Essence	344,37 \$
Bell Canada	Service	451,70 \$
Bell Mobilité	Service	114,32 \$
Construction H.D.C.	Balai mécanique	1 794,32 \$
Hydro-Québec	Garage	247,86 \$
	Loisirs	98,02 \$
	Puits, égouts	117,99 \$
	Pompe	1 508,07 \$
Ministre Finances	Sûreté du Québec	24 651,00 \$
Weed Man	Entretien pelouse	1 142,00 \$
Animation de l'Est	Fin année scolaire	747,34 \$
Garon Luce	Aménagement floral	229,37 \$
Postes Canada	Timbres	317,33 \$
Ville St-Pascal	Entente incendie	16 588,86 \$
Salaire	Juin	23 354,54 \$
Agro-Enviro-Lab	Analyse eau (2 mois)	473,71 \$
Alarmes C. Pelletier	Reprogrammation	86,23 \$
Alim. Lucien Dubé	Collations santé, camp jour	384,69 \$
Alim. René Pelletier	BBQ camp jour	1 869,10 \$
Boulangerie St-Phil.	BBQ	147,02 \$
Buro Pro	Fournitures bureau	960,26 \$
Groupe Caillouette	Lumières rues	910,39 \$
Centre peinture Mailloux	Maison de la culture	1 499,48 \$
Chem Action	Pompe doseuse	3 159,51 \$
Co-éco	Résidus loisirs	172,46 \$
Dionne Nicole	Achat Covid, déplacements	308,20 \$
Ébénisterie Jean	Inst. Air climatisé centre	100,61 \$
Ébénisterie Mario Massé	Chalet loisirs	184,64 \$

Électricité SR	Batterie centre	60,93 \$
Émondage Marc lizotte	Abattage arbres	3 880,41 \$
Équip. Patrick Bérubé	Entr. & rép. chemins	7 881,54 \$
Équip. R. D'Anjou	Chariots chaises	1 396,95 \$
F. Gilbert Ltée	Inspection visuelle	804.83 \$
Fleuriste Beau Site	105 ans Mme Chamberland	49.99 \$
Fleuriste Bel Arôme	Décès M. Adrien Lizotte	101.18 \$
Fonds inf. territoire	Mutations	20.00 \$
Avantis Coopérative	Engrais, herbicide	793.17 \$
	Déshumidificateur, boyau	
Base 132	Journal juin	125.32 \$
IDC	Amélioration WIFI	1 154.06 \$
Jean Morneau	Tondeuse, filtre	291.64 \$
Jean-François Boucher	Conciergerie	281.69 \$
Landry Raynald	Vitres (3 mois)	135.00 \$
Leclerc Pierre	Déplacements	86.40 \$
Lévesque Louise	Cuisson poulet	1 120.00 \$
M2 Telecom	Antenne	1 080.77 \$
MRC Kamouraska	Permis	32.00 \$
Plomberie Chouinard	Pièce	20.62 \$
Prod. Unique	Chlore, papier toilette, mains	802.08 \$
Projection 16-35	Participation fin. ressource	200.00 \$
Servilinks	Hébergement, service inf.	67.25 \$
Tech-Mini-Mécanique	Coupe bordure	574.80 \$
Vaillancourt Émie	Camp jour, déplacements	209.68 \$
Ville Rivière-du-Loup	Redevances	468.18 \$
Visa Desjardins	Camp jour	<u>1 143.56 \$</u>

**Total 115 381.36 \$**

**Solde dans EOP : 536 213.87 \$**

**Solde dans EOP — Avantages 106 043.65 \$**

**Site d'enfouissement**

Hydro-Québec	Électricité	88.23 \$
Weed man	Contrôle végétation	900.00\$
Tetra tech	Honoraires	<u>1 149.76 \$</u>

**Total 2 132.99 \$**

**Solde dans EOP : 88 641.50 \$**

**Solde dans EOP — Avantages 105 180.87 \$**

**Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.**

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay**

**Et résolu unanimement** que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

196-2021

**Comité de développement**

Monsieur Alain Castonguay, président, informe les membres du conseil qu'il n'y a eu aucune rencontre.

197-2021 **Comité de la Famille et des Aînés**

Monsieur Marco Lizotte, conseiller, informe le conseil qu'il n'y a eu aucune rencontre.

198-2021 **Facturation aux municipalités pour le Site d'enfouissement**

**Facturation fonds post-fermeture – Site d'enfouissement selon le tonnage de l'année 2008**

Municipalités	2008/tonnage	Prix/tonne	Total
Kamouraska	333.90	7.00 \$	2 337.30 \$
Saint-André	278.91	7.00 \$	1 952.37 \$
Mont-Carmel	489.29	7.00 \$	3 425.03 \$
Rivière-Ouelle	599.45	7.00 \$	4 196.15 \$
Saint-Anne	588.54	7.00 \$	4 119.78 \$
Saint-Bruno	175.16	7.00 \$	1 226.12 \$
Saint-Denis	260.26	7.00 \$	1 821.82 \$
Saint-Gabriel	232.46	7.00 \$	1 627.22 \$
Sainte-Hélène	310.41	7.00 \$	2 172.87 \$
Saint-Onésime	190.50	7.00 \$	1 333.50 \$
Saint-Pacôme	1,123.63	7.00 \$	7 865.41 \$
Saint-Philippe	542.87	7.00 \$	3 800.09 \$
Ville Saint-Pascal	2,268.03	7.00 \$	15 876.21 \$
Ville La Pocatière	3,287.48	7.00 \$	23 012.36 \$
Saint-Alexandre	895.06	7.00 \$	6 265.42 \$
Saint-Germain	123.52	7.00 \$	864.64 \$
St-Joseph	163.73	7.00 \$	1 146.11 \$
<b>Total</b>	<b>11,863.20</b>		<b>83 042.40 \$</b>

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**

**Résolu unanimement que :** les membres du conseil autorisent le directeur général à transmettre les comptes suivants aux municipalités pour l'année 2021.

199-2021 **Séance du conseil en présentielle (Article 145 du Code municipal)**

**Considérant que** les séances du conseil peuvent se tenir en présentielle ;

**Considérant que** le Centre municipal est loué pour la vaccination ;

**Considérant qu'**une demande a été faite à la Fabrique pour utiliser la sacristie pour tenir les séances du conseil ;

**Considérant que** le 13 juillet 2021 le conseil de la Fabrique a accepté la demande.

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement que :** le conseil avise les contribuables que les séances du conseil se tiendront à la sacristie tant que le Centre municipal sera occupé pour la vaccination.

200-2021 **Commandite Arc-en-ciel du coeur**

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et unanimement résolu que:** les membres du conseil accordent un montant de 50 \$ à cet organisme.

201-2021

**Règlement numéro 299 modifiant la Politique de gestion contractuelle adoptée le 06 décembre 2010 par résolution numéro 248-2010 afin d'y inclure à compter du 25 juin 2021 une mesure favorisant les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, et ce, jusqu'au 25 juin 2024.**

**ATTENDU QUE** la Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri le 6 décembre 2010, résolution numéro 248-2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* ») ;

**ATTENDU QUE** la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné par monsieur Roland Lévesque, conseiller, et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté, séance tenante ;

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**

**Et résolu unanimement que :** le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. La Politique de gestion contractuelle adoptée le 06 décembre 2010 par la résolution 248-2010 est modifiée par l'ajout de l'article suivant :
8. Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Frédéric Lizotte, maire

---

Pierre Leclerc, secr.-trésorier

202-2021

**Demande à la Fabrique (Installation d'une caméra)**

**Considérant que** la municipalité a fait une demande à la Fabrique pour installer une caméra sur le mur situé à l'est de la sacristie ;

**Considérant que** la demande a été acceptée par le conseil de la Fabrique le 13 juillet 2021.

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement que** : la municipalité procède à l'installation de celle-ci.

203-2021

**Résolution annonçant l'intention de la MRC de Kamouraska de déclarer sa compétence relativement au domaine du transport collectif de personnes**

Le directeur général fait la lecture de la résolution numéro 200-CM2021 annonçant l'intention de la MRC de déclarer sa compétence relativement au domaine du transport collectif de personnes.

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et résolu unanimement que** : la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri informe la MRC de Kamouraska qu'elle ne s'oppose pas à son l'intention de déclarer sa compétence relativement au domaine du transport collectif de personnes.

204-2021

**Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2020**

Le directeur général explique et dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020 qui respecte toutes les normes environnementales.

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement** : le rapport soit accepté et déposé aux archives.

205-2021

**Demande à Hydro-Québec pour le prolongement du réseau aérien dans la zone industrielle**

**Considérant que** les membres du conseil ont comme projet de desservir une partie de la zone industrielle en électricité ;

**Considérant qu'**une demande doit être faite à Hydro-Québec

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**

**Et résolu unanimement que :** le conseil mandate messieurs Frédéric Lizotte, maire, et Pierre Leclerc, directeur général pour signés tous les documents relatifs à cette demande.

206-2021

**Réparation et ajout d'une porte au chalet des loisirs**

**Considérant que** des travaux au chalet des loisirs sont nécessaires et qu'une soumission a été demandée à Rénovation M.K. 2010.

**Il est proposé par : monsieur Noël Alexandre**

**Et résolu unanimement que:** le conseil accepte la soumission datée du 16 juin 2021 de Rénovation M.K. 2010, au prix de 1 600 \$ plus taxes.

207-2021

**Demande d'exclusion à la Commission du territoire agricole du Québec (CPTAQ) des lots 4 007 887 et 4 007 888 et une portion du lot 4 007 886 du cadastre du Québec (9-2021)**

**Attendu que** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juillet 2021, la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri a appuyé, par voie de résolution, la demande d'autorisation formulée par monsieur Richard D'Anjou auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre les activités d'entreposage d'équipement para-agricole sur le lot 4 007 887 ;

**Attendu** toutefois que puisqu'il s'agit dorénavant d'une demande d'exclusion, celle-ci a été adaptée afin d'y inclure, en plus du lot 4 007 887 ayant fait l'objet de la demande d'autorisation initiale, le lot 4 007 888 et une portion du lot 4 007 886 du cadastre du Québec, et ce afin d'assurer une continuité géographique entre la limite de la zone agricole (projetée) et la limite du périmètre d'urbanisation (projetée), (voir plan joint à la présente résolution) ;

**Attendu qu'il** y a lieu de préciser à cet égard que les lots et portions de lot faisant l'objet de la demande d'exclusion sont situés dans le prolongement immédiat du tissu urbain du noyau villageois de Saint-Philippe-de-Néri et que ces mêmes lots et portions de lot sont tous occupés par des activités autres que l'agriculture, soit des activités commerciales et résidentielles ;

**Attendu que** dans ce contexte, il s'agit finalement de reconnaître une situation de fait plutôt que d'une demande d'exclusion aux fins de rendre disponibles des terrains pour un futur développement ;

**Attendu qu'en** conséquence, puisqu'il s'agit de terrains déjà construits, l'obligation faite à l'article 65.1, selon laquelle le demandeur *doit démontrer qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion*, trouve difficilement application ;

**Attendu que** la présente demande d'exclusion, advenant une décision favorable de la Commission, n'aura qu'un très faible impact sur le territoire et les activités agricoles puisque d'une part la superficie demandée est plutôt négligeable, soit environ 3400 m<sup>2</sup> et d'autre part parce que l'exploitation d'élevage la plus rapprochée du secteur visé et pouvant potentiellement être affectée par la demande d'exclusion est située à plus d'un kilomètre de distance ;



**Attendu** au surplus, que la superficie faisant l'objet de la demande d'exclusion ne comprend aucune terre en culture ;

**Attendu qu'**en complément d'information il y a lieu de préciser que la demande d'autorisation afin d'autoriser l'usage d'entreposage d'équipement agricole était conforme à la réglementation municipale de même qu'aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé et donc répondait à un besoin et à un objectif de développement de la municipalité locale et de la MRC ;

**Attendu** par ailleurs qu'une demande d'exclusion doit également être motivée en tenant compte des critères prescrits à l'article 62 de la Loi ;

**Attendu que** le conseil de la MRC de Kamouraska a appuyé par résolution la présente demande d'exclusion et précise notamment qu'advenant une décision favorable de la Commission, que le conseil de la MRC s'engage à modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé en conséquence, à savoir réajuster les limites de l'affectation agricole et par le fait même les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri ;

**Attendu** enfin que dans ce dossier, il y a lieu de préciser à la Commission qu'un permis de construction (numéro 2013-0023) a été émis le 6 juin 2013, pour la construction d'un bâtiment sur le lot 4 007 887 et que selon la déclaration du demandeur à ce moment, le bâtiment ne devait servir qu'à des fins d'entreposage de machinerie agricole et qu'en conséquence, l'usage projeté du bâtiment était conforme aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1), aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité de même qu'aux mesures de contrôle intérimaire ;

**Attendu** la présente résolution reprenant les éléments de la résolution numéro 9-2021, est nécessaire, car les délais du dossier à la Commission ont été dépassés.

## **EN CONSÉQUENCE**

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri dépose une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin qu'elle ordonne l'exclusion des lot 4 007 887 et 4 007 888 de même qu'une portion du lot 4 007 886 du cadastre du Québec et qu'à cette fin elle transmet les documents suivants :

1. la résolution d'appui de la MRC de Kamouraska
2. le formulaire de demande d'autorisation qui bien que non obligatoire comprend tout de même des renseignements complémentaires à la présente demande d'exclusion
3. un croquis illustrant le secteur visé par la demande d'exclusion.

**Que** la municipalité autorise monsieur Pierre Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document relatif à cette demande.

**Considérant que** dans une lettre de monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, accorde à la municipalité une aide financière maximale de 21 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour des travaux d'amélioration sur des routes de la municipalité ;

**Considérant que** par les années passées, la municipalité a reçu des montants de 10 000 \$ en 2018, 15 000 \$ en 2019 et 16 000 \$ en 2020.

**Considérant que** la municipalité avait prévu recevoir les mêmes montants que 2019 et 2020.

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Résolu unanimement que :** la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri demande au ministre des Transports monsieur François Bonnardel de revoir à la hausse l'aide financière de 21 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires qui a été attribué en 2021 ; étant donné les nombreux travaux d'amélioration qui devront être effectués sur nos routes.

209-2021

**Achat d'un compteur d'eau pour le 41 Route 287**

**Considérant que** des soumissions ont été demandées à Réal Huot inc. et MR Boucher pour la fourniture d'un compteur d'eau 139-426-20mm, compteur Octave 4 pouces, M3, Inox Awwa.

Réal Huot inc. : 2 291.85 \$ plus taxes

MR Boucher : 3033.60 \$ plus taxes

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**

**Et résolu unanimement que:** le conseil accepte la soumission de la firme Réal Huot inc., au prix de 2 291.85 \$ plus taxes.

210-2021

**Réparation du mécanisme de la porte extérieure Centre municipal**

**Considérant que** l'opérateur à mobilité réduite sur la porte d'entrée principale situé au Centre municipal est défectueux.

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement que :** le conseil autorise le directeur général à faire exécuter les réparations nécessaires et advenant le cas qu'il soit à remplacer, le directeur général est autorisé à le remplacer.

Le prix d'un nouvel opérateur fournit par la compagnie Mica service est de 2 250 \$ plus taxes.

211-2021

**Soumission pour des travaux d'asphaltage**

Pour faire suite aux explications de monsieur Roland Lévesque, conseiller ;

**Considérant que** des membres du conseil ont rencontré le responsable de la firme Pavage Francoeur et des soumissions ont été transmises :

32 rue de l'Église	575 \$ plus taxes
Route de la Station (42 et 57)	6 750 \$ plus taxes
Côte et rue de l'Église	21 700 \$ plus taxes
46 Route de la Station	2 900 \$ plus taxes

Coin Michaud et Chamberland	3 200 \$ plus taxes
Rue Lévesque	12 100 \$ plus taxes
Coin Marquis et Chamberland	2 950 \$ plus taxes

**Considérant** que le directeur général a informé les membres du conseil de l'article 936 du code municipal

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement que:** les soumissions ci-dessus soient acceptées.

212-2021 **Travaux d'asphaltage – 12 rue Mercier**

Pour faire à la lecture de la soumission et des explications de monsieur Roland Lévesque, conseiller.

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement que:** la soumission de Pavage Cabano soit acceptée pour des travaux face au 12 rue Mercier, au prix de 2 456 \$ plus taxes

213-2021 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- Programme TECQ 2019-2023 : Montant additionnel de 186 60\$
- Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) : Aide financière de 75 000 \$
- MRC Kamouraska : Fonds régions et ruralité : Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
- Programme d'aide à la voirie locale-Volet Soutien : Rue Pelletier
- Programme d'aide à la voirie locale-Volet Entretien des routes locales : Aide financière de 11 543 \$
- Lettre à M. Rock Boisvert : Lettre datée du 18 juin 2021- Emplacement de la citerne (Laisser l'endroit dégagé).

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

214-2021 **Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

215-2021 **Demande d'un permis de boisson concernant le tournoi de balle sur le terrain des loisirs et location du terrain**

**Considérant que** la municipalité accepte la tenue du tournoi de balle donnée;

**Considérant que** le Club de balle a demandé un permis;

**Considérant que** la municipalité accepte de louer le terrain;

**Il est proposé par : Marco Lizotte**

**Résolu unanimement que :** la municipalité demande un permis de boisson pour ce tournoi et loue le terrain au Club de balle molle « Les Recrues ».

216-2021 **Avis de motion concernant la gestion contractuelle municipale**

Monsieur Roland Lévesque, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du projet de règlement concernant la gestion contractuelle. Ce projet de règlement a été présenté par le directeur général lors de cette séance et des copies étaient disponibles.

217-2021 **Départ de l'agente de développement et de l'adjointe administrative**

**Considérant que** mesdames Émie Vaillancourt et Nicole Dionne ont signifié qu'elles quitteront leur emploi dans les mois à venir ;

**Considérant qu'**il serait dans l'intérêt de la municipalité de pourvoir ces postes le plus tôt possible pour profiter de l'expertise des personnes qui vont quitter.

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**

**Et résolu unanimement que :** le conseil autorise monsieur le maire Frédéric Lizotte et monsieur Pierre Leclerc, directeur général a rencontré des personnes intéressées à ces emplois.

218-2021 **Demande de soumissions sur invitation pour la collecte, transport, disposition et traitement des boues des fosses septiques - Année 2022 et 2023**

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay**

**Et résolu unanimement que :** le conseil demande au directeur général de faire un appel d'offres sur invitation pour la collecte, transport, disposition et traitement des boues des fosses septiques - Année 2022 et 2023

219-2021 **Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures**

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Résolu unanimement**

Que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri autorise la présentation du projet « Nouveau souffle pour les Loisirs » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri désigne monsieur Pierre Leclerc, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus

220-2021 **Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et résolu unanimement que :** la présente séance soit levée à 20 h 27.

---

Frédéric Lizotte,  
Maire

---

Pierre Leclerc  
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.